



CRECQ

Conseil régional de
l'environnement du
Centre-du-Québec

Pour diffusion immédiate

COMMUNIQUÉ

Autorisation du projet de centrale thermique de Bécancour : Le développement durable perdant selon le CRECQ

Drummondville, le 7 juillet 2004. Le 5 juillet dernier en après-midi, le gouvernement du Québec annonçait l'autorisation du projet de la centrale de cogénération de Bécancour conformément à un avis de la Régie de l'énergie rendu public un peu plus tôt ce même jour. Pour le Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec (CRECQ), l'autorisation de ce projet de la firme albertaine TransCanada Energy (TCE) constitue un recul pour le développement durable en région car il existe des options plus avantageuses sur les plans environnemental, social et économique et pouvant être mises en application rapidement. Cette décision survient malgré un avis défavorable du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) formulé en avril dernier après quatre mois d'audiences publiques et d'enquête sur ce dossier. Le CRECQ craignait que la Régie, quant à elle, ne remette pas en question ce projet puisqu'elle l'avait déjà endossé auparavant dans le cadre d'un appel d'offres d'Hydro-Québec Distribution.

Réserves sur les arguments économiques

Les intervenants économiques et politiques locaux avaient, depuis quelques mois, déroulé le tapis rouge pour la venue de ce projet et de ses retombées économiques. Le CRECQ reconnaît l'impact positif du projet en terme d'investissements et de création d'emplois mais tient à rappeler que, seulement avec l'efficacité énergétique et l'éolien, on créerait trois à quatre fois plus d'emplois avec beaucoup moins de pollution et un meilleur appui de la population. Le projet de TCE ne créera qu'une vingtaine d'emplois permanents.

De plus, le CRECQ tient à souligner l'incertitude quant aux économies anticipées pour les deux entreprises qui achèteront de la vapeur provenant de la centrale. En effet, le prix de vente de la vapeur sera tributaire du prix du gaz naturel, de plus en plus volatile, qui pourrait subir une pression à la hausse suite à l'augmentation de la demande pour alimenter, entre autres, des centrales thermiques. Selon une étude anglo-allemande publiée le mois dernier, des centrales au gaz naturel d'une puissance totale de 6000 MW ont été mises au rancart l'année dernière parce qu'elles n'étaient plus rentables. Cette étude montre que l'éolien représente une solution de rechange avantageuse, le vent n'étant pas soumis à des fluctuations de prix.

La cogénération comme outil «marketing»

Parmi toutes les filières thermiques, la Régie de l'énergie et le gouvernement préconisent la cogénération. En effet, la récupération de vapeur pour l'industrie et l'augmentation de l'efficacité qui en

résulte rendent la cogénération beaucoup plus séduisante que la simple production thermique d'électricité. Pour le CRECQ, en terme d'efficacité énergétique, le projet de TCE demeure un projet de centrale thermique déguisé qui a pour but premier de produire de l'électricité. Alors que certains projets de cogénération peuvent atteindre 80% en indice d'efficacité énergétique, celui de Bécancour ne dépassera pas 60% à 62%, la vente d'une petite partie de la vapeur produite à deux entreprises lui procurant une augmentation de 4% en efficacité. En comparaison, une centrale thermique sans cogénération comme celle du Suroît atteindrait une efficacité de 56% à 58%. De façon plus éloquente encore, si l'on se fie au *Règlement sur l'énergie produite par cogénération*, le projet de TCE ne se qualifierait même pas pour les prochains appels d'offres d'Hydro-Québec en cogénération. En effet, ce règlement stipule que l'indice d'efficacité moyen de chaque installation de cogénération doit être égal ou supérieur à 70%. Un véritable projet de cogénération, destiné en premier lieu à fournir de la vapeur aux entreprises du parc industriel, aurait pu obtenir un indice d'efficacité supérieur à 70%, tout en réduisant la quantité nette de gaz à effet de serre (GES) émise par le parc industriel. Au contraire, le projet de TCE entraînera annuellement une augmentation nette de 1,54 millions de tonne de GES en équivalent CO₂, soit 1,7% de la quantité de GES générée au Québec.

Enfin, il est regrettable que l'on place toujours les milieux récepteurs de tels projets devant un «non choix» : «c'est cela ... ou rien du tout». Dans une perspective de développement durable, le CRECQ invite tous les élus, citoyens et citoyennes de la région et de la province à devenir visionnaires et faire preuve de créativité afin de s'engager dans les meilleurs scénarios plutôt que de se limiter à choisir entre pire et moins pire.

- 30 -

Source : Éric Perreault, chargé de projet
(819) 475-1048
info@crecq.qc.ca